

Collaboration conjugale à l'aune des écrits personnels dans l'espace romand protestant (1750-1830)

Autor(en): **Kocher Girinshuti, Maïla**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera**

Band (Jahr): **68 (2018)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-787131>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Collaboration conjugale à l'aune des écrits personnels dans l'espace romand protestant (1750–1830)

Maïla Kocher Girinshuti

Marital collaboration in the light of personal writings in Protestant Romandy (1750–1830)

During the Ancien Régime, «feminine values» and hence the functions assigned to women, were strongly associated with the triptych of the good wife, the mother wholly invested in her family, and the lady of the house. But the value of collaboration progressively increased, even though for a long time the men provided the major support for administering the household, and affirmed their authority in the running of family and domestic affairs. In the more well-to-do social strata which emerged from the urban patriciate in the Protestant regions, private wealth (which was abundant in certain families) also included sources on the gendered history of the household. These make it possible to shed light on the way in which the household was organized, and to do so through the prism of gender. It gives insight into the collaboration between the married couple, including forms of feminine agency.

Dans son étude sur la maison italienne à l'époque de la Renaissance à travers les livres de raison, Christiane Klapisch Zuber relève la quasi absence de trace écrite féminine, qu'elle explique en partie par une volonté des hommes de concentrer le pouvoir entre leurs mains.¹ Les femmes n'ont pas accès aux précieux livres de raison, supports mêlant affaires économiques et histoire familiale, qui se transmettent traditionnellement à la mort de l'époux au fils aîné.² Exclues de l'écriture quotidienne qui a cours depuis le XVe siècle à Florence, les femmes n'auraient ainsi pas laissé de trace écrite d'une activité que l'on sait pourtant permanente, tant dans les tâches quotidiennes que dans la pérennisation – orale – de l'histoire de la famille.

¹ Christiane Klapisch-Zuber, *La maison et le nom. Stratégies et rituels dans l'Italie de la Renaissance*, Paris 1990, p. 393.

² Sylvie Mouysset, *De père en fils. Livres de raison et transmission de la mémoire familiale (France du sud, XVe–XVIIIe siècle)*, in: Nicole Lemaître (dir.), *Religion et politique dans les sociétés du midi. Actes de colloque*, Paris 2002.

Au siècle des Lumières, les sources féminines se font plus nombreuses dans les fonds de famille,³ et l'iconique livre de raison, s'il existe toujours, s'accompagne de nombreux autres supports utiles à l'administration des maisons: carnets du ménage, journaux, rentiers, supports consacrés à l'engagement des domestiques etc.⁴ Ces traces féminines sont les probables témoins du souci de conservation qui animent les familles fortunées dès la seconde moitié du siècle, mais sont également révélatrices du rôle progressivement plus important joué par les femmes dans l'administration quotidienne.

Ces sources, comptables pour l'essentiel et centrées sur le bon fonctionnement de la maison ont globalement été peu mobilisées dans la recherche sur les écrits du for privé, pourtant fort dynamique,⁵ mais davantage pour documenter les modes de vie et de consommation.⁶ En cause de cette «faible» exploitation, l'aridité de ces écrits, qualifiés d'«écritures minimales de soi».⁷ La présence des femmes dans ces écritures quotidiennes atteste

3 La base de données des egodocuments suisses (1600–1820) est co-dirigée par Danièle Tosato-Rigo et Kaspar von Greyerz. Elle recense à ce jour (04.07.2017) 6 écrits féminins pour le XVI^e siècle, 18 pour le XVII^e siècle, 113 pour le XVIII^e siècle, tous genres confondus, et pour l'ensemble de la Suisse. La base de données est consultable à l'adresse www.egodocuments.ch.

4 Sylvie Mouysset, *Male or female? Gender and Family Record in Early Modern France*, in: *The Western Society of French History* 33 (2005), pp. 21–43.

5 Plusieurs travaux récents font la part belle aux écrits personnels féminins: Sylvie Moret Petrini, *Pratiques éducatives familiales et écritures du for privé en Suisse romande (1750–1820)*, thèse défendue à l'Université de Lausanne 2016, Nahema Hanafi, *Le frisson et le baume. Expériences féminines du corps au siècle des Lumières*, Rennes 2017, Mathilde Chollet, *Etre et savoir. Une ambition de femme au siècle des Lumières*, Rennes 2016.

6 Daniel Roche, *Histoire des choses banales. Naissance de la consommation dans les sociétés traditionnelles (XVII^e–XIX^e siècle)*, Paris 1988. Annick Pardailhé-Galabrun, Pierre Chaunu, *La naissance de l'intime. 3000 foyers parisiens: XVII^e–XVIII^e siècles*, Paris 1988.

7 Sylvie Mouysset, *Tenir ses comptes. Une écriture minimale de soi*, in: Jean-François Bardet, François-Joseph Ruggiu (éds), *Les écrits du for privé en France, du Moyen-Age à 1914*, Paris 2014, pp. 163–194, Joël Candau, *Mémoire et livres de raison. La comptabilité domestique du quotidien ou l'écriture minimale de soi*, in: Monique Léonard (éd.), *Mémoire et écriture. Actes du colloque organisé par le centre Babel à la Faculté des Lettres de l'Université de Toulon et du Var les 12 et 13 mai 2000*, Paris 2003, pp. 57–69.

pourtant bien de leur implication dans l'organisation économique de la maison. Or, l'étude de ces sources en parallèle d'autres, davantage narratives (correspondances conjugales, familiales ou amicales, journaux, autobiographies, éloges funèbres) permet d'aborder la répartition genrée des tâches domestiques ainsi que la manière dont les époux perçoivent leurs tâches. En cela, les écrits personnels sont essentiels pour saisir les logiques conjugales et familiales, que les sources plus normatives, ne révèlent pas. Les livres comptables féminins, qui fournissent parfois bien peu d'informations au premier abord, constituent ainsi dans notre recherche la pointe de l'iceberg d'une activité féminine domestique que les sources complémentaires permettent d'aborder dans une perspective davantage sociale.⁸

La documentation présente dans les trois régions francophones protestantes intégrées à notre recherche apparaît comme relativement exceptionnel au regard de la rareté fréquemment rappelée des traces féminines dans les archives privées sous l'Ancien Régime, en particulier de celles laissées par les femmes mariées, régulièrement associées à un état de subordination. Sylvie Mouysset, auteure d'une large enquête sur les livres de raison français, relève que les femmes agissent, mais que ce sont les hommes qui enregistrent par écrit.⁹ Les rares formes d'écriture domestique féminine correspondent, selon l'historienne, à des courtes périodes, faisant davantage penser au comblement d'une absence masculine, et à une écriture relais,¹⁰ laissant peu de cas aux situations d'autorité féminine par l'écriture, sinon que ces dernières soient veuves. En Angleterre toutefois – où l'intérêt pour les *gender studies* est précoce, plusieurs études rendent compte d'une forte activité des femmes des milieux privilégiés dans la tenue des livres comptables sous le mariage,¹¹

8 Cet article est issu d'une thèse de doctorat en cours intitulée: «Maîtresses de maison: agentivité féminine à l'aune des écrits personnels (Suisse romande 1750–1830)». Menée à l'Université de Lausanne sous la direction de Danièle Tosato-Rigo, cette étude porte sur les écrits personnels d'une trentaine de femmes mariées issues de l'élite patricienne protestante.

9 Sylvie Mouysset, *Papiers de famille. Introduction à l'étude des livres de raison* (France, XVe–XIXe siècle), Rennes 2007.

10 Sylvie Mouysset, *Male or female?*, *op. cit.*

11 Rebecca Elisabeth Connor (éd.), *Women, Accounting and Narrative. Keeping books in Eighteenth Century England*, London, New York 2004.

attestant de formes d'autorité féminine importantes dans la gestion économique et la tenue des maisons.¹²

De la «lutte pour la culotte» au partenariat domestique

L'augmentation notable de ces sources à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle est le fruit de plusieurs évolutions qui ont cours dès le XVI^e siècle, parmi lesquelles l'amélioration de l'éducation des filles, la diversification des supports et une nouvelle «répartition» des compétences économiques dans la maison, qui intègrent les femmes à l'administration quotidienne, en valorisant leur fonction de maîtresse de maison.¹³ Les époux voient leurs rôles en partie réévalués, et la figure du «bon mari»¹⁴ émerge progressivement, offrant une vision pacifiée du couple, qui contraste avec le thème de la «lutte pour la culotte» qui fait l'objet de satires depuis le XIII^e siècle.¹⁵ Dans

12 Basée essentiellement sur la correspondance composée de plusieurs milliers de lettres ainsi qu'une trentaine de journaux tenus par Elizabeth Parker (1726–1781), une femme de la gentry anglaise, l'étude d'Amanda Vickery va à l'encontre des tenants de la théorie des deux sphères, et rend compte de l'implication féminine à la fois dans l'espace domestique et dans l'espace public. Amanda Vickery, *The Gentleman's Daughter. Women's Lives in Georgian England*, London 1998.

13 Aurélie Châtenet, *La femme, maîtresse de maison? Rôle et place des femmes dans les ouvrages d'économie domestique au XVIII^e siècle*, in: *Histoire, économie & société* 4 (2009), pp. 21–34. Maïla Kocher Girinshuti, «Une femme qui entend diriger son ménage est plus considéré dans sa maison». A propos du rôle social de maîtresse de maison (Suisse romande, 1750–1830), in: E. Berthiaud (éd.), *Paroles de femmes. Rôles et images de soi dans les écrits personnels (Europe XVI–XIX^e siècles)*, Paris 2017, pp. 67–85.

14 Anne Verjus, *Le bon mari. Une histoire politique des hommes et des femmes à l'époque révolutionnaire*, Paris 2010.

15 Le thème de la «lutte pour la culotte» est mobilisé entre les XIII^e et XVII^e siècle. Il met en scène des époux en rivalité pour le pouvoir autour du port de la culotte, symbole d'autorité dans la sphère domestique. Fortement connoté sexuellement au Moyen Âge, cette querelle concerne à partir du XVI^e siècle, le ménage et son administration. Voir Eric Nicholson, «Victoire aux femmes». L'anarchie morale dans les farces conjugales: femmes d'esprit et maris ridicules (1470–1500) in: Kathleen Wilson-Chevalier, Eliane Viennot (éds), *Royaume de Fémynie. Pouvoirs, contraintes, espaces de liberté des femmes, de la Renaissance à la Fronde*, Paris 1999, pp. 149–162; Pierre Bureau, *La «Dispute pour la*

le courant du XVIII^e siècle, le recours à ce thème s'essouffle au profit d'une nouvelle forme de valorisation du «bonheur domestique», qui n'oppose plus les époux comme des rivaux, mais les présente comme des partenaires. La toute-puissance de l'époux, dogme absolu longtemps justifié par le pouvoir divin, connaît ainsi quelques remises en question, renforcées par les apports du droit naturel et par le courant jusnaturaliste, actif en Suisse romande dans la seconde moitié du siècle. Sous la plume de l'encyclopédiste Bartolomeo De Felice, l'autorité suprême de l'époux se voit révisée, au profit du primat de la compétence, faisant fi de l'argument naturaliste jusque-là dominant:¹⁶

Mais si quelque *femme*, persuadée qu'elle a plus de jugement et de conduite, ou sachant qu'elle est d'une fortune ou d'une condition plus relevée que celle de l'homme qui se présente pour son époux, stipule le contraire de ce que porte la loi, et cela du consentement de cet époux, ne doit-elle pas avoir, en vertu de la loi naturelle, le même pouvoir qu'a le mari en vertu de la loi du prince? Le cas d'une reine qui, étant souveraine de son chef, épouse un prince au-dessous de son rang, ou, si l'on veut, un de ses sujets, suffit pour montrer que l'autorité d'une *femme* sur son mari, en matière même de choses qui concernent le gouvernement de la famille, n'a rien d'incompatible avec la nature de la société conjugale.¹⁷

Dans *l'Emile*, Jean-Jacques Rousseau considère l'autorité féminine comme essentielle à la bonne marche du ménage, pour autant que les épouses se rappellent le l'ultime autorité de leurs époux:

Elle [la femme] doit régner dans la maison comme un ministre dans l'État, en se faisant commander ce qu'elle veut faire. En ce sens il est constant que les meilleurs ménages sont ceux où la femme a le plus d'autorité: mais quand elle méconnaît la

culotte». Variations littéraires et iconographiques d'un thème profane (XIII^e–XVI^e siècles), in: *Médiévales* 29 (1995), pp. 105–129.

¹⁶ Alfred Dufour, *Le mariage dans l'école romande du droit naturel au XVIII^e siècle*, Genève 1976.

¹⁷ Article «Femme (droit nat.)», in: *Encyclopédie d'Yverdon*, 1772. Lien URL: <https://www.classiques-garnier.com/numerique-bases/index.php?module=App&action=FrameMain> (30.11.2017). La même définition existe dans *l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert* sous la plume du Chevalier de Jaucourt.

voix du chef, qu'elle veut usurper ses droits et commander elle-même, il ne résulte jamais de ce désordre que misère, scandale et déshonneur.¹⁸

La garantie du bonheur de la société conjugale réside ainsi, selon Rousseau, dans le bon respect de la position des époux et de leur prérogative propre.

Les femmes garantes de la bourse

Les fonctions assignées aux femmes et hommes sont formellement partagées, du moins en théorie: aux femmes revient la gestion des dépenses, aux hommes, celle des revenus. Ces dimensions rendent compte d'un partage des tâches et d'une assignation des femmes au «gouvernement du ménage» qui relève au XVIII^e siècle, selon Nicole Castan, moins d'une subordination que d'un «partage d'espaces, d'activités et de responsabilités». ¹⁹ Une association entre époux que l'historienne Yvonne Kniebiehler qualifie même de «formes de solidarité». ²⁰

Le chevalier de Jaucourt, auteur de l'article «Ménage, Ménagement, Epargne» dans l'*Encyclopédie*, rend compte de cette séparation, distinguant le «Ménage», «talent des femmes» qui concerne «les dépenses ordinaires et [...] empêche de se trouver court dans le besoin» du «Ménagement», qui est «du ressort des maris [...] [et] concerne la conduite des affaires et l'épargne, à l'égard des revenus». Il «fait qu'on n'est jamais dérangé». Enfin, l'«épargne convient aux pères; elle sert à amasser pour l'établissement de leurs enfants». ²¹ Si les femmes ne créent pas de richesse, elles sont bien, selon cette définition, les garantes de leur conservation. La littérature normative, en

¹⁸ Jean Jacques Rousseau, *Emile ou de l'Education*, Paris 1844 (1762), p. 502.

¹⁹ Nicole Castan, *La condition féminine dans la France méridionale du XVIII^e siècle*, in: *Association des historiens modernistes des universités* (éd.), *La femme à l'époque moderne (XVI^e–XVIII^e siècle)*, Paris 1985, p. 69.

²⁰ Yvonne Kniebiehler, *La sexualité et l'histoire*, Paris 2002, p. 151. Ces formes de solidarité ont également été remarquées par Martine Segalen dans son étude sur le couple dans la société paysanne. Martine Segalen, *Marie et femme dans la société paysanne*, Paris 1980.

²¹ Article «Ménage, ménagement, épargne», in: *Encyclopédie de Diderot et d'Alembert* en ligne: <http://encyclopédie.eu/> (30.06.2017).

fort essor depuis le XVII^e siècle, ne cesse de le rappeler: les femmes jouent un rôle essentiel dans la pérennité de la famille.²²

Les qualités qui garantissent la bonne tenue des comptes et la mesure dans la dépense font ainsi partie des valeurs clés répétées tout au long de la formation des jeunes femmes, encadrées par les mères, les pères ou les proches parents. Ainsi, lorsque la genevoise Susanne Tronchin, nièce du procureur général Jean Robert Tronchin, rédige dans le premier quart du XIX^e siècle à l'intention de ses petites filles qui viennent de perdre leur mère²³ un traité d'économie domestique, elle reprend pour *incipit* deux versets de Salomon, qui posent solennellement l'ampleur des responsabilités masculines et féminines: «Celui qui ne gouverne pas sa maison par ordre aura le vent pour héritage, et le fou sera Serviteur du Sage de cœur. [...] Toute femme Sage bâti Sa maison, mais la folle la ruïne de Ses mains.»²⁴ Une mise en garde qui rappelle l'importance d'une sage gestion de l'argent, à la suite de la Révolution qui a causé la débâcle financière de plusieurs familles dans ce milieu.

Mariage et pratiques d'écriture

Le support d'écriture – livre de comptes – constitue alors l'outil essentiel aux épouses pour mener à bien la fonction qui leur est assignée. Pour en convaincre ses lectrices, Félicité de Genlis, dans son *Manuel de la jeune femme. Guide complet de la maîtresse de maison*, édité en 1829, évoque une anecdote mettant en scène Voltaire et sa fille adoptive, future Mme de Villette, à laquelle Voltaire offre dans un premier temps une parure de bijoux

22 Les études portant sur la littérature normative destinée aux femmes sont importantes dans le milieu anglo-saxon, mais peu développée dans le monde francophone. Voir Châtenet, *op. cit.*

23 Eléonore et Albertine de la Rive, nées en 1812 perdent leur mère, Suzanne Necker, petite-fille d'Albertine de Saussure, en 1815.

24 BGE, Ms. Suppl. 879. Cette source a fait l'objet d'un article par Frédéric Sardet, Histoire des genres et modernité. Une approche de l'économie domestique, in: A-L König, L. Mottu-Weber (éds), Les femmes dans la société européenne. 8^e congrès des historiennes suisses, Genève 2000, pp. 31–42.

qui suscite l'émoi de l'assemblée, avant de lui remettre un livre de comptes préparé pour accueillir les dépenses et les recettes de la maison de M. de Villette. Il aurait ensuite ajouté, opposant à la parure de bijoux le support comptable:

Ma chère enfant, je viens de vous donner des bagatelles, des puérilités; le vrai trésor, la vraie richesse, les voilà, voilà la véritable parure d'une épouse et d'une mère; l'une des causes actives de la prospérité d'une maison.²⁵

La comparaison employée par Mme de Genlis est d'autant plus percutante qu'elle oppose à l'austère livre comptable, une scintillante parure de bijoux, que les femmes vertueuses se doivent de refuser, dans un contexte de fort contrôle social et de discrédit des comportements dispendieux, ou de goût trop prononcé pour le luxe. Cette anecdote contient ainsi le double rappel de la nécessaire prudence économique et de l'importance de la sobriété.

Au sein des couples étudiés, appartenant aux élites patriciennes romandes, le mariage augure cette répartition des tâches au sein du couple, et modifie les pratiques d'écriture. Alors que les jeunes filles de bonne famille sont coutumières de l'écriture diaristique au cours de l'adolescence,²⁶ elles sont amenées au moment du mariage, à mettre en pratique les éléments de leur formation qui touchent à l'entretien du ménage. Le mariage marque alors le début de la rédaction de plusieurs supports, consacrés à la bonne administration des maisons, et se révèle le moment d'une production écrite quotidienne, qui concourt à la progressive prise en charge par l'épouse de l'inscription des dépenses, qui lui est classiquement attribuée.²⁷ A l'année du mariage correspond ainsi l'ouverture de nombreux «Carnets du ménage» ou autres «Livres de dépenses», qui constituent la trace la plus commune de l'activité féminine dans l'espace domestique.

²⁵ Félicité de Genlis, *Manuel de la jeune femme: guide complet de la maîtresse de maison*, Paris 1829, p. 62f.

²⁶ Philippe Lejeune, *Le moi des demoiselles. Enquête sur le journal de jeune fille*, Paris 1993.

²⁷ Il est fréquent que l'épouse soit accompagnée dans l'écriture dans les premières années du mariage, puis de plus en plus autonome.

L'historien Roger Chartier a relevé que les «pratiques plus spontanées et ordinaires qui accompagnent le quotidien féminin tels les comptes, recettes recopiées, livres de raison, correspondances» ont précédé des formes plus narratives et introspectives de l'écriture féminine que sont les autobiographies par exemple.²⁸ S'agissant des femmes étudiées ici, plusieurs d'entre elles s'avèrent être d'assidues rédactrices avant l'union, notamment à travers la tenue de journaux débutés au moment de l'adolescence. Le mariage agit, dans les cas où les femmes sont déjà accoutumées à l'écriture, davantage comme le moment d'une diversification de l'activité d'écriture, qu'une nouvelle pratique à proprement parler. Sauf que ces supports comptables apparaissent comme extrêmement codifiés, et impliquent régulièrement un mentorat par l'époux, avant que ne s'affirme l'autonomie féminine dans l'inscription des dépenses, et parfois des recettes. Une fois acquise une certaine aisance, il n'est pas rare de voir se développer au sein de ces livres comptables ou d'autres supports, une écriture féminine plus personnelle, qui concerne notamment des dépenses privées, ou la mention des sommes gagnées ou perdues au jeu. Pour la vaudoise Elisabeth Sophie Mestral née Guiger de Prangins, sœur du baron Louis-François Guiger de Prangins, les «dépenses personnelles» font référence à tout ce qui ne regarde pas son ménage, c'est à dire, notamment l'argent consacré pour habiller son mari et ses enfants, ou l'argent de poche laissé à ces derniers. Soit des dépenses qui restent étroitement liées à sa fonction de mère et d'épouse, mais qui se distinguent du ménage.

Les journaux tenus par les épouses rendent compte de leur expérience de maîtresse de maison, fréquemment vécue comme une nouveauté et un statut pour lequel elles relèvent un sentiment d'impréparation. La genevoise Marie-Charlotte Lullin, fille du célèbre pasteur Ami Lullin, rend compte dans son journal des difficultés rencontrées dans la gestion de l'argent, et s'adresse des critiques:

aujourd'hui j'ai été ce matin un peu dans les affaires M. boissier a été dans les siennes je trouve que je fais beaucoup trop de depense et surtout trop de depence pour moi,

²⁸ Roger Chartier, *Les chemins de l'écrit ou le retour à Monte Verità*, in: A. Messerli, R. Chartier (éds), *Scripta volant, verba manent. Schriftkulturen in Europa zwischen 1500 und 1900 = les cultures de l'écrit en Europe entre 1500 et 1900*, Bâle 2007, pp. 491 f.

cela me chagrine et me donne des soucis dès que j'ai quelques fantaisies la facilité que je trouve à me satisfaire me permet tout mais y mettre ou ordre et je serai raisonnable, je pourvoiroi aussi aux abus qu'on m'averti qui se glissoit dans la maison un œil vigilant et charitable en sera le moien il faut de l'abondance mais point de prodigalité de l'oeconomie sans avarice de la douceur sans trop de complaisance ou de facilité. Quelle ne seroit pas mon chagrin si m'boissier s'appecevoit de cela ou me trouvoit trop prompte à satisfaire mes goûts sans aller à l'utile.²⁹

Assignées à la gestion des dépenses, encouragées à faire leurs affaires, ces femmes bénéficient de lieux spécifiques pour le faire. Plusieurs d'entre elles vouent une affection particulière à leur cabinet privé.³⁰ Catherine de Charrière de Sévery, une figure importante de l'élite lausannoise locale, mentionne faire ses affaires dans un bureau dont elle remercie fréquemment son époux d'en «augmenter les commodités».³¹ Au moment du décès d'Elisabeth Sophie de Mestral, son époux, Charles Albert, indique avoir trouvé «dans son bureau et dans sa bourse, 209 livres» qu'il déduit ensuite des comptes globaux, avant de confier la poursuite de la gestion des dépenses à sa belle-fille.³²

29 Marie-Charlotte Lullin, *Journal*, Archives Fr. L. Perrot, Chambésy, p. 80. Voir également Sylvie Moret Petrini, "La représentation du mariage dans les journaux personnels de jeunes filles (1740-1785)", In Emmanuelle Berthieud (dir.), *Paroles de femmes*, éditions Le Manuscrit, 2017, pp. 23-42.

30 Le fait que les femmes de ce rang possèdent une chambre à elle, ne serait-ce que la chambre à coucher mais parfois également des annexes n'est pas rare à cette période et – permet d'aménager le temps et l'espace avec moins de contraintes. Cette situation connaît des modifications dans le courant du XIXe siècle, et les pièces privatives féminines tendent à se réduire. Selon l'analyse de Monique Eleb et Anne Debarre à propos de l'habitation moderne parisienne, la confusion de la sphère privée avec la sphère d'activité féminine, renforcée au XIXe siècle, encourage cette transformation qui a pour conséquence que les femmes voient leur espace privatif s'amenuiser. Voir Monique Eleb-Vidal, Anne Debarre-Blanchard, *Architectures de la vie privée. Maisons et mentalités, XVIIIe–XIXe siècles*, Bruxelles 1989, p. 142.

31 ACV, P Charrière de Sévery, B 104/204. Lettre de Catherine à Salomon.

32 ACV, P de Mestral I 65/544/5, Elisabeth Sophie de Mestral, *Livre de dépense commencé le 1^{er} janvier 1796*.

La correspondance conjugale, outil de communication entre deux bons «ménagers»

Comme l'a relevé Isabelle Luciani à propos des livres comptables provençaux, le fait que les femmes aient accès à l'écriture par le biais de la comptabilité leur confère une place dans l'organisation économique de la maison, une organisation qui conserve toutefois une forme de hiérarchie.³³ En pratique, celle-ci prend un caractère sexué, et se donne à voir au premier abord dans l'organisation matérielle des supports. Les cahiers contenant le détail des dépenses – fréquemment tenus par les femmes ou délégués aux domestiques sous contrôle féminins – sont des supports de moindre qualité, voués à la destruction, dont les sommes annuelles sont relevées dans des livres plus robustes et destinés à durer, «journaux» ou «Grand Livre», administrés par l'époux. Au-delà de cette organisation matérielle, la collaboration entre les époux rend compte d'une spécialisation des fonctions d'écriture qui lorsqu'elles se côtoient dans un support tenu à deux mains – ce qui n'est pas rare – conservent leur spécificité: inscription des dépenses pour les femmes au recto, recensement des naissances au verso pour l'époux, par exemple.³⁴

Le thème de l'absence masculine a été mobilisé ces dernières années, pour documenter les formes de pouvoir féminin délégué.³⁵ Ces absences encouragent la délégation des affaires courantes entre les mains des épouses, qui deviennent pour un temps, les gardiennes des lieux. C'est alors la correspondance qui est investie pour que les époux échangent sur les

33 Isabelle Luciani, *De l'espace domestique au récit de soi? Ecrits féminins du for privé (Provence XVIe–XVIIIe siècle)*, in: *Clio* 35 (2012), pp. 21–44.

34 Voir par exemple: AEN, Fonds François-Frédéric Perregaux portefeuille 101/I, Livre Consernant ma Femme Et Moy Fait le 1^e. De Novembre L'année 1756, tenu par David et Suzanne Gaudot. Voir également les supports tenus par le couple composé de Vincent Perret et Madeleine Perret, née Hugonin; P Charrière de Sévery Aba 145, P Charrière de Sévery Aba 24.

35 Voir notamment: Emmanuelle Charpentier, Benoît Grenier (dir.), *Femmes face à l'absence, Bretagne et Québec (XVIIe -XVIIIe siècles)*, France 2015. Mentionnons également le colloque international tenu en 2017 à Rochefort: «Femmes face à l'absence de l'Antiquité à l'époque contemporaine: terre, mer, outre-mer (Europe–Amérique du Nord)», <https://femmes-abs-2017.sciencesconf.org/> (30.05.2018).

éléments liés à l'administration de la maison. La séparation physique des époux est favorisée par le mode de vie des élites et la répartition de leurs temps entre plusieurs résidences. A cela s'ajoutent des obligations sociales différenciées qui contribuent à raréfier les temps conjugaux. Dans ce cadre, la correspondance conjugale rend compte, comme le relève Maurice Daumas, de la complémentarité des époux, qui doivent tous deux être de «bons ménagers». Classiquement, l'époux adresse ses instructions à son épouse, qui lui renvoie le compte rendu.³⁶ Ces échanges de lettres donnent principalement à voir des formes de mentorat à distance à travers une délégation des hommes en direction des femmes. Pierre Maurice Glayre, un vaudois installé pour quelques temps à Romainmôtier alors que son épouse Marie Bartholomée née de Crousaz vit à Lausanne, écrit à cette dernière, lui donnant le détail des choses à faire:

Fais toi donner par Monnier la note des grains qui sont actuellement dans le grenier d'Arnex. Tu en prendras copie et me l'enverra. On peut vendre la moitié des avoines cest à dire 20 à 25 sacs; mais l'argent doit etre remis à mesure qu'il sera dans la maison de Monier. On peut prendre les pierres des Butsa; mais les plus belle doivent être mises de coté pour quelqu'autre destination plus essentielles. [...] si tu veux faire prospérer le marronnier du cabinet blanc, il faut absolument oter l'acacia. Je crois aussi qu'il faut arracher celui qui est près du prunier à l'entrée de la sale. Tu dois faire tailler les autres par Pierre.³⁷

De la même manière, la genevoise Marie Charlotte Lullin, fille du célèbre professeur Ami Lullin, demande par courrier à son époux de lui «donner ses ordres» pour le remplacement du tonneau des domestiques, l'exhortant à lui fournir des précisions sur ce «qu'il faut faire». Autre outil, plus direct et efficace que la correspondance, le recours à des procurations qui délèguent pour un temps, le pouvoir de décision aux femmes.³⁸

³⁶ Maurice Daumas, *Le mariage amoureux. Histoire du lien conjugal sous l'Ancien Régime*, Paris 2004, p. 75.

³⁷ ACV, PP 106/28, Correspondance entre Pierre-Maurice Glayre et Marie Bartholomée Glayre, née de Crousaz.

³⁸ Catherine Ferland, Benoît Grenier, «Quelques longues que soit l'absence»: procurations et pouvoir féminin à Québec au XVIIIe siècle, in: *Clio* 37 (2013), pp. 197–225.

Le genevois Jean Louis Labat, négociant fort actif et fréquemment en déplacement, fait transmettre à son épouse Marguerite née Faure une procuration pour qu'elle puisse agir à sa place. Il précise dans une lettre de 1774 l'usage qu'elle doit en faire, ainsi que les limites de cette délégation:

J'espère ma très chère amie, que M. Rilliet t'aura remis la procuration que je l'ai prié de recevoir et te diriger dans l'emploi que tu dois en faire. Elle a été faite suivant le modèle renfermé dans ta lettre. [...] trouvant à propos que tu te serves de cette procuration pour finir les partages, j'approuve d'avance tout ce qu'ils trouveront à propos de te conseiller, mais s'il y avait qq cas de chicanne déplacée, je les prie de renvoyer tout règlement de compte jusqu'à mon retour, il ne m'est pas aisé depuis ici de répondre à toutes les question pour pouvoir le faire, il faut que j'ai sous les yeux les livres ou j'ai fait des nottes pour le règlement de nos comptes avec le défunt & come il y a un compte réglé le 26e dernier il faut s'y tenir.³⁹

Les prérogatives étendues de Catherine de Charrière de Sévery

S'il apparaît, grâce aux correspondances échangées entre les époux, que l'absence masculine facilite la délégation et l'autonomisation de l'épouse, il est toutefois clair que l'époux dispose de la possibilité de limiter cette délégation, et de marquer ainsi son rôle d'ultime décideur. Il est toutefois un cas qui dépasse la complémentarité des rôles pour se rapprocher davantage d'une permutabilité de ceux-ci. Richement documenté, les papiers de famille du couple composé de Catherine et Salomon de Charrière de Sévery, ont fait l'objet de quelques travaux, tant ces sources sont inépuisables pour documenter la vie quotidienne des élites nobles au siècle des Lumières.⁴⁰ Dans les nombreux journaux tenus par Catherine durant son mariage, la collaboration

³⁹ AEG, Labat III, Lettres de Jean Louis à sa femme Marguerite née Faure, 25 7bre 1774.

⁴⁰ William Charrière de Sévery, Clara Charrière de Sévery, *La vie de société dans le Pays de Vaud à la fin du dix-huitième siècle : Salomon et Catherine de Charrière de Sévery et leurs amis*, Lausanne 1911; Danièle Tosato-Rigo, "Papiers de famille et pratiques aristocratiques: le "trésor" des Charrière de Sévery", *Zeitschrift für schweizerische Archäologie und Kunstgeschichte* 72 (2015), pp. 219-228.

avec son époux dans la tenue des affaires apparaît en filigrane: «fais nos affaires» parfois «bien joliment» ou «tranquillement».⁴¹ Cette femme, issue d'une noble famille originaire du Dauphiné s'inspire de modèles féminins forts, parmi lesquels sa tante paternelle, Angletine Chandieu, restée célibataire, qui prodigue à Catherine de nombreux conseils au travers d'une importante correspondance. Sa grand-mère, ensuite, qui l'a élevée, et dont Catherine conserve un souvenir teinté d'admiration, écrivant d'elle qu'elle eût:

une vie traversée et laborieuse [qui] lui avoit fait acquérir une grande habileté, elle avoit soutenu et arrangé les affaires de sa famille qui étoient fort en désordre quoi qu'elle ne fut pas aidée de son mari qui aimoit beaucoup la dépense, noble dans ses passions elle faisoit toujours ce qu'il falloit faire, et d'une manière assortie aux choses et aux personnes; elle ne faisoit aucune espèce de dépense pr elle, et fournissoit a tout ce qui se présentoit avec ordre et sagesse.⁴²

Au cours de son mariage avec son époux Salomon, les sources donnent à voir des affaires co-administrées par les époux, de manière bien peu déterminée par les fonctions liées au sexe, mais davantage par la disponibilité de l'un ou de l'autre des époux. Ainsi, Catherine maîtrise-t-elle toutes les dimensions de l'administration économique, la gestion des revenus ou les placements, qui comprend une correspondance technique entretenue avec des banquiers parisiens.⁴³ Ce cas fort bien documenté, s'il ne peut être considéré comme étant totalement représentatif n'apparaît pas non plus totalement exceptionnel. Il illustre le cas d'une femme qui allie une situation familiale composée de fortes personnalités féminines (elle-même est l'aînée de 4 sœurs) et d'une culture familiale favorisant l'écriture et la reproduction de ses pratiques

41 Catherine a tenu de nombreux journaux, qui couvrent presque toute sa vie. Les journaux tenus durant le mariage retracent en particulier les activités quotidiennes et les formes de sociabilité entre 1768 et 1792. ACV, P Charrière de Sévery, Ci 11–14. Ces journaux ont fait l'objet d'un travail par Anne-Marie Lanz, *Les journaux de Catherine de Charrière de Sévery. Emergence de l'expression du Moi au XVIIIe siècle*, in: *Revue historique vaudoise* 118 (2010), pp. 245–259.

42 ACV, P Charrière de Sévery, Ci 15, Catherine de Charrière de Sévery, *Réflexions et notes éparses*.

43 Frédéric Sardet, *Patrimoine et genre. Un exemple vaudois*, in: André Holenstein [et al.], *Berns goldene Zeit. Das 18. Jahrhundert neu entdeckt*, Bern 2008, pp. 202–204.

d'écriture, assurant une continuité d'une génération à l'autre (sa fille Angletine, qui débute son premier livre de comptes à l'âge de 11 ans, poursuit dès son jeune âge les journaux tenus par sa mère, sur le même modèle).⁴⁴

Comment est perçue la grande latitude de Catherine de Charrière, au sein de son couple et du cercle social proche? Dans une lettre que Salomon adresse à son épouse au moment des grands travaux qu'elle supervise dans leur demeure de Mex, ce dernier réaffirme la confiance portée: «il m'a paru que tu étois bien, et que tes affaires ne t'ennuyoient pas, ensuite tu as du courage, tu trouves que tout va bien, tu es un peu ma boussole, c'est toi qui fais monter mon thermometre». ⁴⁵ L'année suivante, il exprime toutefois un léger embarras à l'idée que son épouse administre seule l'ensemble de leurs affaires, craignant surtout qu'elle n'ait plus suffisamment de temps pour ses divertissements:

Ce qui me désole le plus dans mon état d'infirmité actuel, c'est que je ne te soulage point dans l'ambarras de nos affaires, sans toi je ne sais pas ce que je ferois, car je sais bien que grace a tes soins, rien ne périlite. Je voudrois tant que tu t'amusasses, et que le plaisir d'arranger tes affaires, te dédomageasse de toute la peine et la fatigue que tu essayes.⁴⁶

La réaction de leurs amis contraste toutefois avec la grande confiance accordée par l'époux. Cette importante latitude féminine ne manque en effet pas d'étonner l'entourage du couple, signe du caractère peu commun d'un tel fonctionnement. Ainsi, Catherine reporte-t-elle à son époux la surprise exprimée par leur ami Grancy:

Grancy est tombé des nues de ce que j'étois seule ici, et toi a Berne a t'amuser, pendant que tes affaires se faisoient, il n'en revenait pas; enfin tu es l'homme le plus heureux &c. [...] Les etonnemens de grancy me font rire sur ce que je fais tes

⁴⁴ Danièle Tosato-Rigo, Charlotte, Angletine, Catherine... Le journal comme instrument de socialisation à l'ère des salons, in: *Clio* 35 (2012), pp. 192–200.

⁴⁵ ACV, P Charrière de Sévery, b104/2426, Lettre (datant de 1781 ou 1782) de Salomon de Charrière à son épouse, Catherine.

⁴⁶ ACV, P Charrière de Sévery, b104/2430, Lettre de Salomon Charrière à son épouse Catherine en 1782.

affaires, cela m’amusent au dernier point; les bras lui en tombent; cela diminue son merite car il n’y en a guere a dire ce dont une femme se tire aisement et le bon de la chose, c’est que par voie et chemin come disent les allemands, et tout en t’amusant, tes affaires vont a merveille.⁴⁷

On voit là – bien qu’il s’agisse a priori d’une situation où la latitude féminine est exceptionnelle et soumise à peu de contrôle⁴⁸ – qu’aux fonctions économiques quotidiennes s’ajoutent des aspects programmatiques, sous administration féminine, dans un cadre de collaboration non seulement toléré par l’époux, mais appelé de ses vœux.

Conclusion

A n’en pas douter, le mariage est à l’avantage des hommes au siècle des Lumières, et le cadre patriarcal laisse peu de place pour une affirmation féminine fracassante. Partant des responsabilités féminines sous le mariage, telles qu’elles sont édictées par les ouvrages normatifs et transmises au sein des familles, il est toutefois possible, par l’étude des sources personnelles, de montrer que le cadre de leur exercice connaît des évolutions, et ne se limite pas strictement à la gestion des dépenses, assignée dans le cadre de la répartition des tâches sexuées. L’administration de la maison au sein des couches aisées, sous ses aspects économiques et logistiques est ainsi régulièrement le fait d’une collaboration qui donne à voir des procédés d’écriture autonomes, où les femmes ne sont pas exclusivement les relais dans les cas d’absences masculines, ou des scribes temporaires, mais bien les scriptrices assignées d’un support, et les responsables d’activités comptables et gestionnaires précises. Ces responsabilités féminines fluctuent selon les cas, évoluent

⁴⁷ ACV, P Charrière de Sévery, b104/218, Lettre de Catherine de Charrière à son mari Salomon en 1780.

⁴⁸ Du côté français, la correspondance entre le comte et la comtesse Marcellus entre 1764 et 1772, témoigne de la responsabilité déléguée par l’époux, à Mme de Marcellus, qui reprend l’ensemble de la gestion du couple, bien au-delà de celle du ménage. Marianick Pontacq, Madame de Marcellus, une femme d’affaires à l’époque des Lumières, in: *Annales du Midi. revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale* 118/no253 (2006), pp. 51 – 71.

également au fil du temps, allant de l'inscription des denrées alimentaires quotidiennes à une administration économique élargie. Les marges laissées aux femmes sont variables, et dépendent notamment des dispositions de l'époux à déléguer partiellement, voire complètement leur administration, facilitée par des procédures comme les procurations. Les écrits personnels s'avèrent essentiels dans ce cadre pour comprendre «au cas par cas» les logiques déterminantes dans l'autonomie gestionnaire féminine. Il apparaît qu'elles assument pleinement ce rôle, faisant de l'écriture domestique davantage un outil d'affirmation que d'assignation.

Maïla Kocher Girinshuti, Université de Lausanne, Section d'histoire, Quartier UNIL-Chamberonne, Bâtiment Anthropole 5163, CH-1015 Lausanne,
maila.kochergirinshuti@unil.ch.